



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/06

Réfection de la route d'Avenches avec remplacement de la conduite d'eaux claires : demande de crédit de CHF 2'950'000'—

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet les 4, 11 et 16 juin 2024 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. En date du 11 juin 2024, la Commission in corpore a rencontré Mme Laetitia Kohler, Municipale déléguée pour ce préavis, ainsi que M. François Haenni, Municipal en charge des finances. Nous les remercions pour les explications fournies ainsi que les réponses écrites apportées à nos questions préalablement envoyées.

Préambule

La Commission renvoie les Conseillères et Conseillers au préavis municipal sur l'objet de la demande. Pour rappel ce préavis fait suite à un premier préavis retiré du conseil de juin 2023. Lors de l'analyse de ce dernier la commission des finances avait soulevé le souhait d'avoir une vue globale de l'état financier de la commune ainsi que de la projection de son endettement en tenant en comptes des investissements en cours et projetés sur la législature. Comme mentionné dans le préavis actuel, une présentation de la capacité financière de la commune nous a été présentée en septembre 2023.

Selon le mandat attribué à la Commission des finances, ce rapport traite uniquement de l'aspect financier du projet, laissant le soin à la Commission ad hoc de se prononcer sur ses éléments techniques.

Etude de la Commission

Les éléments suivants ont retenu l'attention de la Commission, à savoir :

- Le montant total du crédit demandé de CHF 2'950'000 est-il acceptable en regard de la capacité financière de la commune et du plan d'investissements prévus durant cette législature.
- Comment justifie-t-on une augmentation du coût du projet alors que les chicanes d'entrées ont été retirées par rapport au préavis de 2023.
- Quel serait le coût additionnel de changer la conduite d'eau potable.
- Quel serait le coût uniquement de la rénovation de la route actuelle.

- Sachant que le tronçon objet du présent préavis ne représente qu'une petite partie des routes traversant nos villages, notre commune a-t-elle la capacité financière de mener à bien la réfection des traversées de villages et la mise en conformité des arrêts de bus sur l'ensemble du territoire communal.

Capacité financière de la Commune et plan d'investissements

Comme mentionné dans le préavis, la situation financière nous avait été présentée en septembre 2023. La commission des finances a quand même voulu savoir quelle est la situation actuelle de notre dette, ainsi que la projection de celle-ci en 2025 avec ce préavis accepté. M. François Haenni nous a fourni quelques détails à ce sujet.

- À fin 2023 notre dette s'élève à 17 millions
- Avec les investissements en cours, moins les amortissements planifiés notre dette sera à 34 millions en 2025.
- Nous n'atteindrons pas le plafond d'endettement de la législature qui est fixé à 40 millions.
- De futurs investissements en fin de législature ne seront pas bloqués car il nous restera 5-6 millions de marge par rapport au plafond d'endettement.
- La dette par habitant va environ doubler par rapport au début de la législature, mais elle restera autour de la moyenne cantonale, respectivement proche de ce qu'elle était à la fusion de la commune.

Augmentation du coût du projet par rapport au préavis 2023_05

La commission constate une augmentation du coût du projet par rapport à celui de 2023, alors que les chicanes ont été retirées. Question posée à la Municipalité :

Hormis l'augmentation de la TVA qu'est-ce qui justifie l'augmentation du montant alors que les chicanes côté Vallamand et Villars ainsi que le tronçon de route entre le giratoire et le pont ont été supprimés ?

Réponse de Mme Laetitia Kohler :

Selon le justificatif financier transmis, il s'agit

- du second trottoir franchissable (plus-value bordure),
- de la suppression des places de parc,
- des honoraires complémentaires pour études de variantes et préparation du second préavis.

Augmentation du coût sur de possibles amendements

La commission des finances, tout comme la commission ad-hoc, se demande s'il ne serait pas judicieux de changer la conduite d'eau potable par la même occasion et quel en serait le coût. Question posée à la Municipalité :

Pourquoi ne profitons-nous pas de changer la conduite d'eau potable alors que cette dernière à bientôt 40 ans (même si aucune trace de détérioration n'est constatée à ce jour)

et qu'elle serait subventionnée à hauteur de 15% ? Le coût du changement complet de la conduite EP a-t-il été chiffré ?

La conduite a 35 ans, au début de l'étude de ce projet elle avait 31 ans. Une conduite EP est prévue pour une durée de vie de 80 à 100 ans. Son renouvellement n'est pas une obligation selon nous. Son coût de remplacement est estimé à CHF 200'000.- hors subventions, estimées à CHF 50'000.-.

Lors de la préparation des questions pour la Municipalité, la commission des finances n'était pas au courant des amendements proposés par la commission ad hoc, dès lors aucun coût n'a été chiffré pour ces amendements, hormis celui du remplacement de la conduite d'eau potable.

Coût de la rénovation uniquement de la route actuelle

Question posée à la Municipalité :

Est-ce-que le coût de la réfection uniquement de la route actuelle y compris la réfection des conduites EC/EU a-t-il été estimé ?

Non, cette variante n'est pas pertinente et n'a pas été souhaitée par la Municipalité.

La commission des finances a eu contact avec une entreprise spécialisée dans ce domaine. Le coût des travaux pour la réfection de la route uniquement se situerait entre 500'000 et 550'000 CHF en comparaison des 1'333'000 du préavis qui inclus les trottoirs.

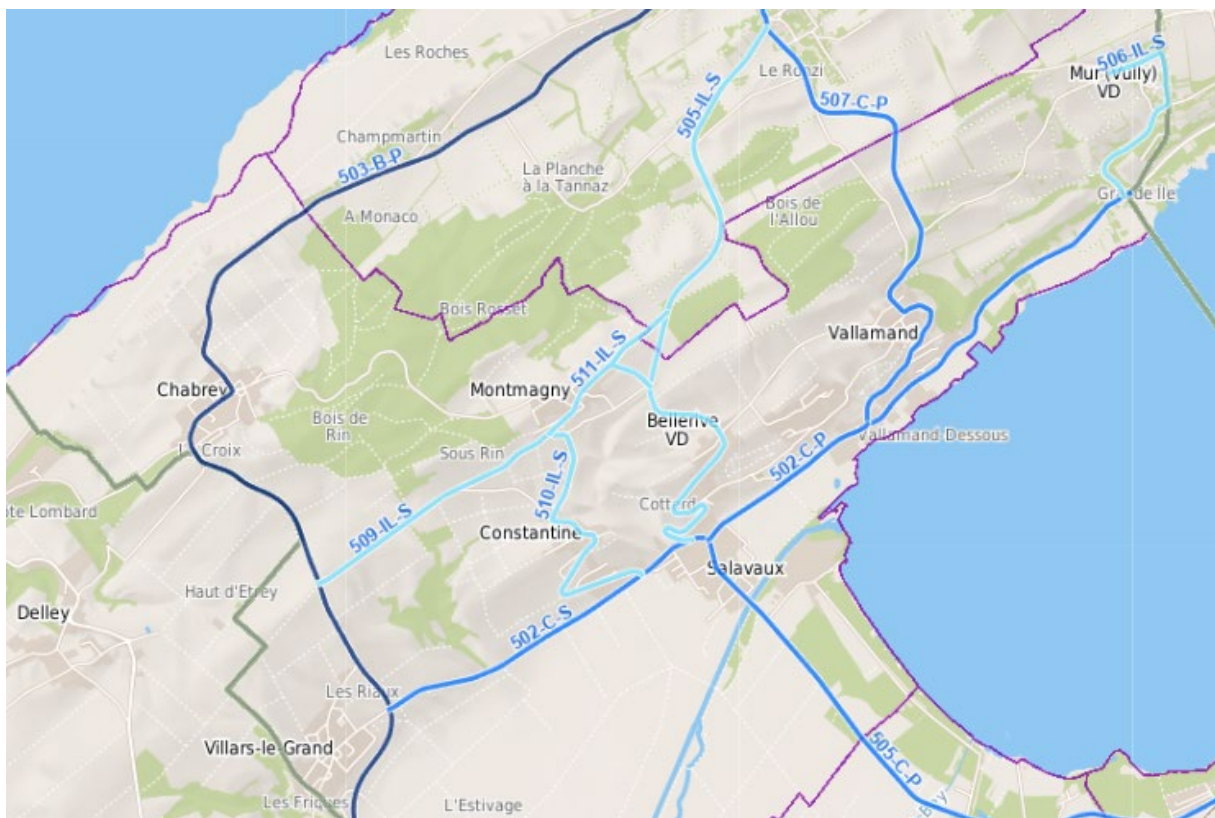
Projet actuel, comparaison et estimation des coûts

Le réseau de routes cantonales qui traverse notre commune est composé de plusieurs tronçons qui peuvent être catégorisés de plusieurs façons.

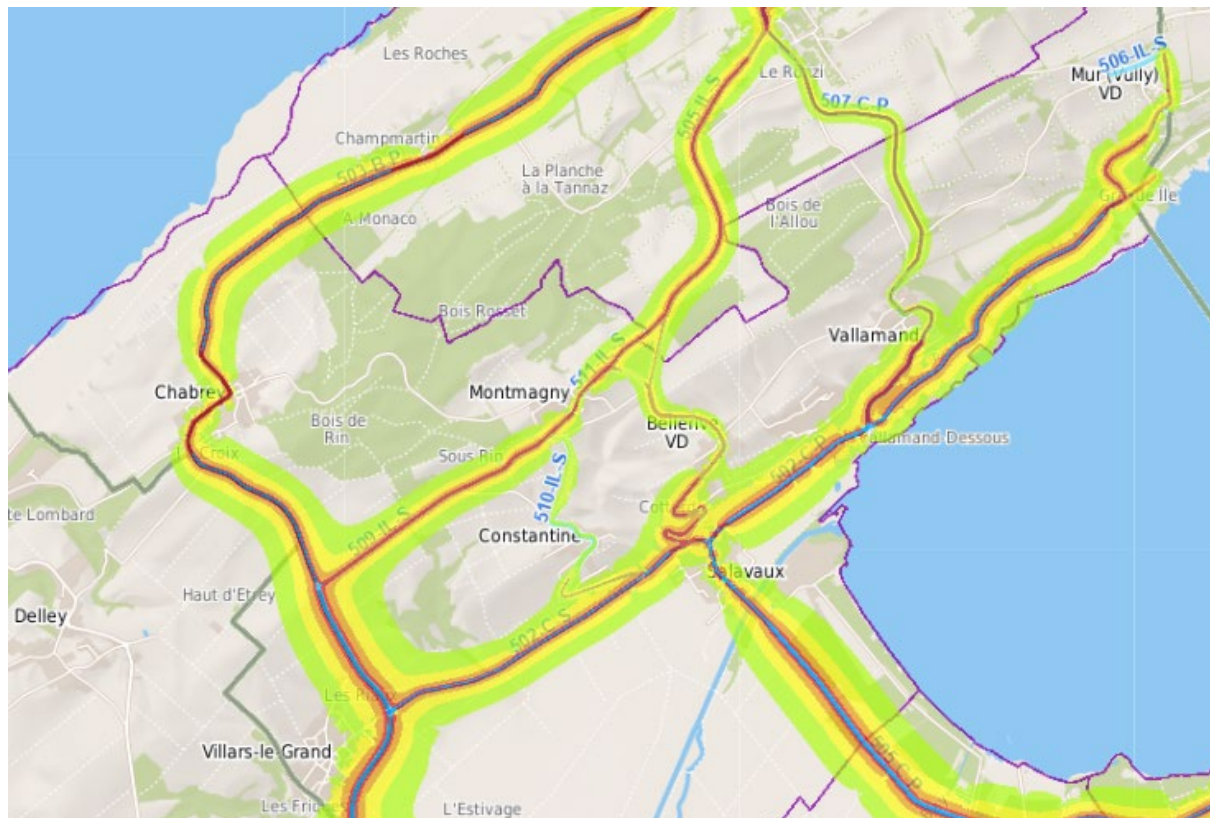
Sur la carte ci-dessous, les routes cantonales principales sont indiquées en bleu et les routes secondaires en gris. Les chemins et routes communales apparaissent en blanc. Pour rappel les routes principales sont indiquées par des panneaux avec un fond bleu (directions et à l'entrées des villages) et l'ensemble des priorités est « régulé », c'est-à-dire qu'il n'y a pas de priorité de droite sur ces tronçons. Les routes secondaires ont des panneaux à fond blanc et en règle générale sont soumis à la priorité de droite.



Sur la carte ci-dessous, les routes cantonales sont catégorisées en fonction de leur importance pour le trafic. Les axes de bases sont indiqués en bleu foncé, le réseau complémentaire en bleu moyen et le réseau local en bleu clair.



La carte suivante présente le cadastre du bruit routier (année 2010) sur les principaux axes de la commune.



Pour rappel, les communes sont responsables des aménagements et de l'entretien des routes cantonales à l'intérieur des localités (traversées de village), ainsi que bien évidemment du réseau de routes communales. Comme indiqué en introduction, la Commission des finances a essayé de projeter les aménagements prévus à la route d'Avenches à Salavaux sur les autres axes importants du réseau communal afin de déterminer si la capacité financière de la commune permettait une mise à niveau sur l'ensemble du territoire. En se basant sur les éléments précédents, la Commission des finances a identifié les axes suivants comme les plus importants :

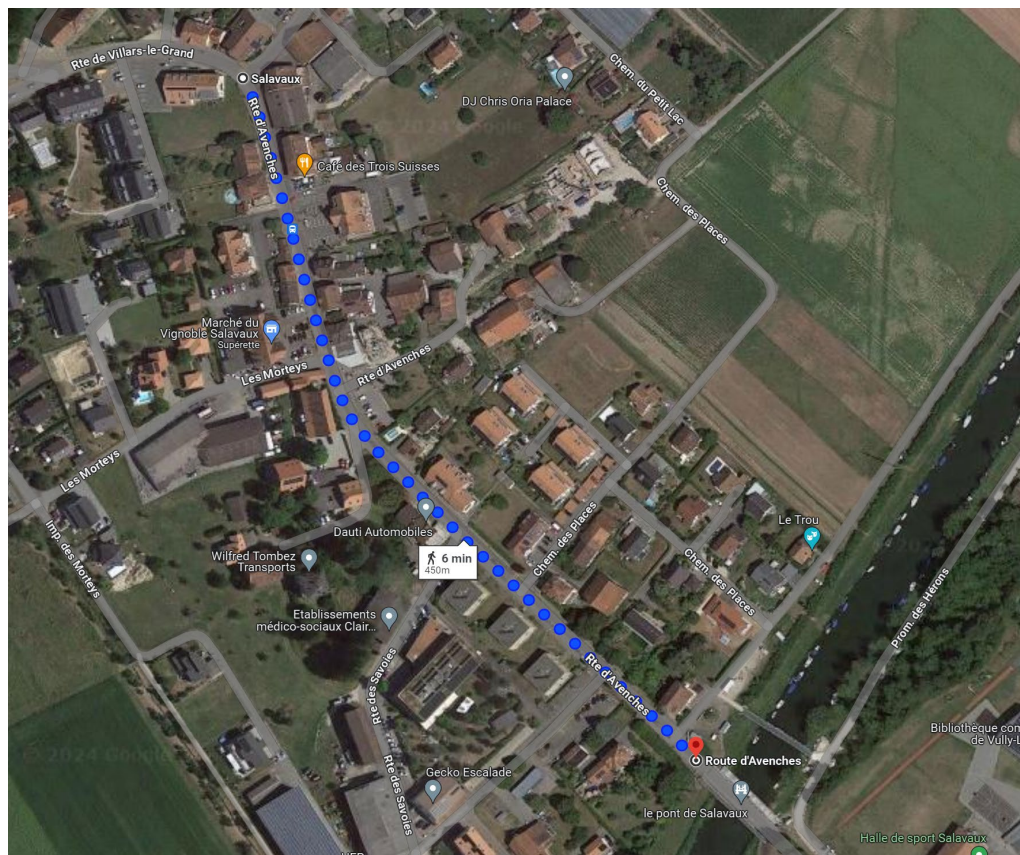
- la route d'Avenches à Salavaux ;
- la route de Villars-le-Grand à Salavaux ;
- la route de Vallamand à Salavaux ;
- la traversée de Vallamand-Dessous jusqu'au port des Garinettes ;
- la traversée de Chabrey ;

et dans une moindre mesure, la montée de Salavaux sur Constantine et la montée de Vallamand-Dessous à Vallamand-Dessus.

Le trafic étant moindre dans les autres villages (Bellerive, Constantine, Cotterd, Montmagny, Mur, Vallamand-Dessus, Villars-le-Grand), il est difficile de vouloir les comparer à ce projet. Cependant, ils devront aussi faire l'objet de rénovations ces prochaines décennies, notamment en ce qui concerne les arrêts de bus.

Parmi ces tronçons, la Municipalité a fait le choix de prioriser la route d'Avenches à Salavaux. Ce tronçon mesure environ 450m pour un coût de de réfection de CHF 2.95 millions (sans les éventuels amendements). Une fois réalisé, il coûtera CHF 125'000 par année. Pour rappel, il

avait été remis à neuf à la fin des années 1980 - début 1990, soit 35 ans. Nous pouvons espérer que la future route dure aussi longtemps.



Estimation du coût de la rénovation de nos routes principales

L'estimation du coût de la rénovation des principaux axes de la commune n'est pas possible, puisque ceux-ci dépendent de nombreux facteurs tels que l'état des conduites, l'état du coffre, les aménagements existants ou non pour la sécurisation des piétons et la mobilité douce. Il reste néanmoins possible de se rendre rapidement compte de l'ampleur des travaux à réaliser en regardant les longueurs des différents tronçons, sachant qu'ils nécessitent pour la plupart à minima de nouveaux trottoirs et la pose d'un revêtements phono-absorbant.

Route d'Avenches à Salavaux	450 m
Route de Villars-le-Grand à Salavaux	650 m
Route de Vallamand à Salavaux	150 m
Traversée de Vallamand-Dessous jusqu'au port des Garinettes	1300 m
Traversée de Chabrey	650 m
Montée de Salavaux sur Constantine	450 m
Montée de Vallamand-Dessous à Vallamand-Dessus	1000 m
<i>Une partie de ce secteur est situé hors localité, à la charge du canton ?</i>	

Les mesures des distances se trouvent en annexe du rapport.

En plus des axes principaux, il ne faut pas oublier le coût de la rénovation des routes des autres villages et les mesures de modération de la vitesse dans les quartiers résidentiels (zones 30 km/h) ...

La commission des finances s'interroge sur les montants nécessaires à la réfection de nos routes. La variante retenue pour la route d'Avenches n'est-elle pas trop onéreuse et sera-t-on capable de financer des infrastructures de la même qualité sur les autres axes ? Devra-t-on faire avec des variantes au rabais dans les autres villages ? Notre Commune est-elle prête à investir une telle somme pour nos routes ? Est-ce que les CHF 350'000 de budget annuel pour l'entretien des routes est bien suffisant ?

Estimation du coût de la mise aux normes des arrêts de bus

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2004 prévoit que tous les ouvrages, installations et véhicules doivent être adaptés, suivant un principe de proportionnalité, au plus tard à la fin de l'année 2023. Nous constatons que notre commune et bien d'autres sont en retard par rapport à ce que prévoit cette loi. Le principe de proportionnalité mentionné dans cette loi implique qu'il n'est pas forcément obligatoire d'entreprendre des travaux d'adaptation, mais que lorsque des travaux de réfection de chaussées sont entrepris sur un secteur comprenant des arrêts de bus, ceux-ci doivent alors être adaptés à la LHand. De plus, en principe, au moins un arrêt de bus par localité doit être mis en conformité que des travaux soient entrepris dans le secteur ou non. En conclusion, tous les arrêts de notre commune devront être adaptés tôt ou tard aux normes LHand. Sachant que ces adaptations ne bénéficient pas uniquement aux personnes handicapées, mais également aux voyageurs avec poussettes ou valises et à toute personne à la mobilité restreinte, une planification de la mise à niveau des infrastructures communales dans ce domaine serait la bienvenue.

En matière de transports publics, notre commune compte 13 arrêts de bus, comme le montre la carte ci-dessous. A notre connaissance, aucun des arrêts de la commune ne respect actuellement la LHand sauf peut-être celui de l'école du Gros Buisson. De plus, il est admis que la distance entre le départ/arrivée et les dessertes en transports publics qui est jugée acceptable, selon le motif du déplacement, est comprise entre 300m et 500m (notamment dans la norme VSS 40 281). Afin d'assurer une desserte optimale du village de Salavaux et notamment des nouveaux quartiers à la sortie du village en direction Villars-le-Grand et sur la montée vers Constantine, un arrêt de bus supplémentaire devrait être réalisé le long de la route de Villars-le-Grand... sur la future ligne Sugiez-St. Aubin...



En considérant que le montant de CHF 94'000.- de la rubrique « Aménagements urbains et paysagers (arrêts de bus, treillis, haies, mobilier urbain) » est principalement dévolu à la réalisation de l'arrêt de bus. Nous pouvons également essayer d'estimer la partie du trottoir pour le secteur de l'arrêt de bus par une règle de trois : sur les 1'333'000 de la rubrique « Chaussée et trottoirs », si on estime que l'alignement des 2 arrêts de bus (arrêt chaussée est et arrêt chaussée ouest) ont une longueur de ~50m, on pourrait estimer que le tronçon coûterait ~150'000 (sans le remplacement des conduites souterraines). Avec la partie « aménagement urbains », on peut estimer que le coût de l'arrêt de bus se trouve entre 150'000 et 200'000 CHF. Pour l'ensemble de notre commune il faudrait compter environ 2 millions.

Position de la Commission

En se basant uniquement sur le mandat qui nous a été confié, à savoir l'aspect financier du projet, notre analyse ainsi que les réponses que l'on a reçues de la Municipalité nous montre que la commune a la capacité financière de réaliser ce projet. Toutefois, la commission rend attentif que l'on ne pourra pas réaliser des infrastructures similaires sur l'ensemble de la commune. La commission regrette également de ne pas avoir eu une présentation des autres variantes étudiées par la Municipalité afin d'analyser le bienfondé de la variante choisie.

Après des débats animés, la commission des finances aurait voulu laisser libre choix aux membres du conseil d'estimer si ce projet est acceptable pour nos finances sans donner de recommandation formelle. Cependant après relecture de notre règlement communal, il s'avère que cela n'est pas possible (art 68). En date du 17 juin, chaque membre de la commission des finances a pris position sur le projet, il en résulte la conclusion suivante :

Conclusion

Au vu des faits qui précèdent, la Commission des finances recommande au Conseil communal de rejeter le préavis municipal n° 2024/06. La majorité des membres trouve ce projet trop onéreux. En vue des autres routes qui nécessiteront également des aménagements similaires, on ne peut pas se permettre un tel luxe. Il faut trouver un juste milieu, une variante moins onéreuse devrait nous être proposée.

La Commission des finances

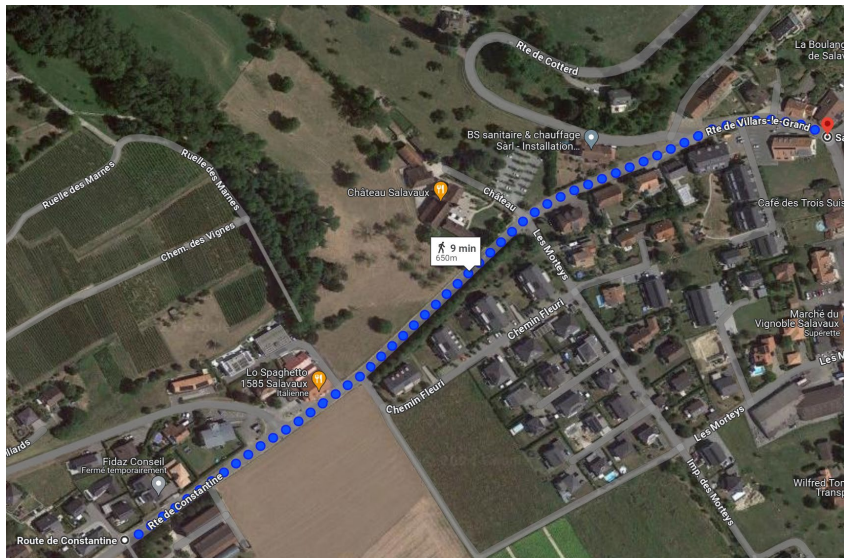
Vully-les-lacs, le 17 juin 2024

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet

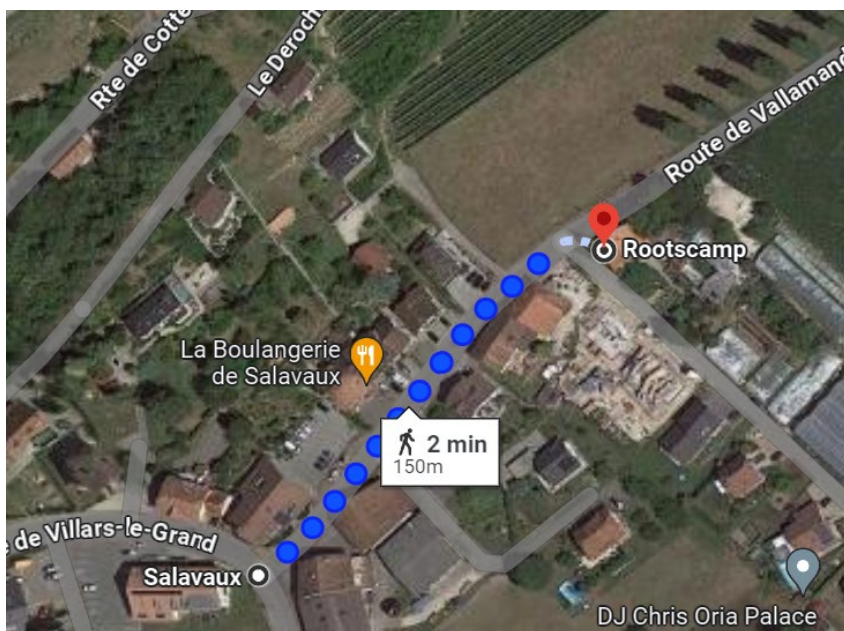
Annexe :

Mesures des tronçons de routes :

Route de Villars-le-Grand à Salavaux 650m:



Route de Vallamand à Salavaux 150m:



Route de Vallamand-Dessous 1300m :



Traversée de Chabrey 650m :

